

acteurs DE L'ÉCONOMIE

LA
TRIBUNE

LE BON BUSINESS DU HANDICAP

révolution YVES MICHAUD
disruption STARTUPS ET GRANDS COMPTES
optimisme FRANÇOIS GABART
éducation COMÉDIE DE SAINT-ÉTIENNE





Le handicap est un marché économique. Dans la société française moderne, l'affirmer est périlleux, tant le sujet de l'argent est encore difficilement acceptable lorsqu'il implique des personnes en situation de handicap. Pourtant, les mentalités évoluent et tendent à prouver le contraire. À condition que les aspects humains ne soient pas dévolus au seul profit.

HANDICAP ET ÉCONOMIE

LE POIDS DES MOTS, LE CHOC DES IDÉES

ENQUÊTE, ROMAIN CHARBONNIER

ls étaient tous là. Associations, entreprises adaptées, experts : presque tous les grands acteurs du monde du handicap avaient répondu présents pour participer à la seconde édition du salon *Handicap, emploi et achats responsables*, organisé à Paris, le 27 mars. Un événement « couvrant à la fois la sensibilisation, l'emploi et le parcours professionnel, les achats responsables et l'optimisation des contributions des entreprises afin d'accroître l'employabilité des personnes en situation de

handicap et le recours au secteur protégé et adapté ». Une place de marché sur laquelle exposaient 120 entreprises adaptées (EA) et établissements ou services d'aide par le travail (Esat), entre autres, afin d'apporter des réponses aux 3 000 visiteurs responsables d'achats, managers ou RH d'entreprises sur leurs idées reçues concernant le handicap », souligne Xavier Kergall, directeur général du pôle salons et services du groupe *Les Echos*, organisateur de la manifestation. Des entreprises qui, pour beaucoup, méconnaissent et s'interrogent encore sur le handicap en leur sein, à la fois effrayées par les contraintes supposées qu'elles

pourraient induire, et mises néanmoins – pour certaines – par une volonté de structurer leur politique RSE dans une réelle démarche d'engagement, s'évitant dans le même temps de s'acquitter de la contribution Agefiph. Depuis la loi du 10 juillet 1987, renforcée par la loi handicap du 11 février 2005, les établissements de 20 salariés et plus ont en effet l'obligation d'embaucher au moins 6 % de personnes handicapées. Si elles ne respectent pas cette disposition, elles sont redevables d'une contribution auprès de l'Association nationale pour la gestion du fonds d'insertion professionnelle des handicapés (Agefiph). Et pour s'en prémunir,

elles peuvent choisir une autre option : faire appel à des entreprises spécialisées pour effectuer de la sous-traitance, par exemple.

L'objectif du salon Handicap est de démythifier et sensibiliser le plus grand nombre à cette très large question et d'y apporter des réponses, ainsi que de donner une visibilité aux travailleurs de ce milieu, qui en ont peu, en temps normal. Toutefois, et derrière l'empathie que peut susciter le débat auprès de chacun, le salon est avant tout un rendez-vous d'affaires. « Un lieu d'opportunités économique, sociale et manageriale », préfère souligner Xavier Kergall. Dès lors, le handicap peut-il être considéré comme un marché, à l'image de celui des seniors, de l'habillement ou de l'automobile ? La question soulève le débat tant il est difficile d'obtenir une réponse unanime. Car le terme « handicap » porte une connotation que d'aucuns voudraient cacher. Est-il acceptable et tolérable, en 2017, de parler d'argent, de business ou de profitabilité lorsque celui-ci a pour sujet le handicap ? Pour la société civile, une large part du monde associatif et de nombreuses personnes handicapées, il est encore difficilement concevable, voire politiquement incorrect, de le considérer comme un marché traditionnel : peut-on décentrement gagner de l'argent sur le dos d'hommes et de femmes ? Sportif ayant participé cinq fois aux Jeux paralympiques et vice-président de l'Agence de l'éducation par le sport, Ryadh Sallem admet : « qu'il n'est pas évident de parler d'argent quand vous subissez un accident et que vous êtes vulnérable. La douleur est une réalité ». Pour une partie des personnes handicapées, des professionnels et représentants d'associations, présenter le handicap comme tel serait pourtant « enfin » le signe qu'il n'est plus perçu comme « un boulet que traîne la société » depuis toujours, mais comme un caractère parfaitement inclusif. « La personne en situation de handicap (80% des 12 millions de personnes handicapées) ont un handicap qui ne se voit pas, NDLR) ne veut pas dépendre que de subventions, de charité et d'empathie. Elle veut être pleinement intégrée dans une société inclusive », souligne Prosper Teboul, directeur général de l'Association des paralysés de France (employant 14 200 salariés et disposant d'un budget de 770 millions d'euros, NDLR). Je suis donc ravi que le handicap soit pensé comme un marché, source d'opportunités, dont certaines peuvent, il est vrai, tirer un profit. S'ils répondent à un besoin et prennent en compte la dimension humaine, cela ne m'ennuie pas. Enfin, le handicap ne sera plus seulement considéré comme un coût. » Car c'est, encore bien l'image dont il souffre.

La preuve avec le ministère de la Santé, qui ne peut fournir à Acteurs de l'économie-La Tribune que l'étude portant sur les dépenses publiques en faveur du handicap au titre clair : « Les dépenses en faveur des personnes handicapées ont progressé de 13,5 milliards d'euros de 2005 à 2014 ». Rien en revanche sur son poids économique, sur ce que le handicap génère et rapporte. Les économistes et instituteurs s'intéressent de loin à cette question et aucun document – sauf sur des segments définis, comme le chômage chez les personnes handicapées, le poids des Etat, les dépenses publiques, etc. – ne permet de fournir de données précises sur « l'économie du handicap ». La recherche porte principalement sur le recensement des personnes touchées par un handicap, les pathologies, l'amélioration de l'accompagnement sur le plan médical, social, thérapeutique, sur l'amélioration de la vie quotidienne, etc. Nathalie Pellerier-Fleury, médecin, économiste et directrice de recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), en donne deux raisons : « Il faut sans doute qu'il soit sensibilisé par un proche pour qu'un chercheur s'y intéresse davantage, mais je pense surtout que la catégorie du « handicap » est difficile à délimiter pour obtenir une photographie économique. » Contrairement aux seniors, par exemple, et à la fameuse silver économie qui devrait générer, selon le Credoc, 130 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2020 et, donc, représenter une source d'opportunités pour les entreprises, classer le handicap dans une catégorie s'avérerait caduc tant il recouvre de situations et de réalités.



Ryadh Sallem, sportif et vice-président de l'Agence de l'éducation par le sport : « Tout ne peut être vendu et généralisé. Le handicap n'est pas une économie comme les autres. »

PROBLÈME DE DÉFINITION

Très peu d'études et de travaux ont été conduits sur cette dimension économique, sur ce que le handicap génère et rapporte. Les économistes et instituteurs s'intéressent de loin à cette question et aucun document – sauf sur des segments définis, comme le chômage chez les personnes handicapées, le poids des Etat, les dépenses publiques, etc. – ne permet de fournir de données précises sur « l'économie du handicap ». La recherche porte principalement sur le recensement des personnes touchées par un handicap, les pathologies, l'amélioration de l'accompagnement sur le plan médical, social, thérapeutique, sur l'amélioration de la vie quotidienne, etc. Nathalie Pellerier-Fleury, médecin, économiste et directrice de recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), en donne deux raisons : « Il faut sans doute qu'il soit sensibilisé par un proche pour qu'un chercheur s'y intéresse davantage, mais je pense surtout que la catégorie du « handicap » est difficile à délimiter pour obtenir une photographie économique. » Contrairement aux seniors, par exemple, et à la fameuse silver économie qui devrait générer, selon le Credoc, 130 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2020 et, donc, représenter une source d'opportunités pour les entreprises, classer le handicap dans une catégorie s'avérerait caduc tant il recouvre de situations et de réalités.



Patricia Gros-Micol, Handishare : « Le professionnalisme est demandé à nos 21 salariés comme dans toute autre entreprise. La bienveillance ne peut pas être infinie. »

N°135 | Mai 2017

« Est-il acceptable et tolérable, en 2017, de parler d'argent, de business ou de profitabilité lorsque celui-ci a pour sujet le handicap ? »

UN VRAI CHANGEMENT

« En France, nous avons encore du mal à associer les deux mots, comme ce pouvait être le cas pour l'économie sociale et solidaire à ses débuts, mais on va enfin de l'avant », reconnaît Romain Truchi, chargé de mission au sein de la chambre régionale d'économie sociale et solidaire d'Auvergne-Rhône-Alpes. Ne pas vouloir parler d'économie du handicap, serait donc une question de culture, comme parler d'argent en société. C'est ce que soutient également Prosper Teboul, qui note cependant un vrai changement des regards et des discours, qui y portent un intérêt de plus en plus grand. Ryadh Sallem prévoit néanmoins : « Il faut simplement de l'équité et savoir construire ensemble, avec les différences, en trouvant le juste équilibre et non pas en volonté toujours tout généraliser. Ce serait une erreur de dire que nous sommes comme tout le monde », tempère celui qui est également fondateur de CAPSAAA (Cap sport art aventure amitié) et fellow Aschoka. « Alors que la société française a caché durant des années ses minorités, si le handicap devient un objet de marketing, je me dis que la société ne l'estime plus comme un frein, mais comme un objet de reconnaissance », analyse pour sa part Yann Echinal, maître de conférences en sciences économiques à Sciences-Po Grenoble. Pour lui, il faut voir une évolution des mentalités à la fois dans le rôle qu'exercent les médias ou le sport notamment, mais aussi par le lien avec le vieillissement de la population. « Bien plus qu'un phénomène, cela transforme la relation au handicap », soutient-il. L'évolution de sa perception serait donc en marche, poussée par un autre volet qui bouleverse des pans entiers de la société, celui du numérique. Depuis 10 ans, il a ainsi complètement revu les processus d'innovation et s'est immergé dans l'ensemble des secteurs d'activités, obligeant les acteurs à réfléchir à de nouvelles stratégies. Pour le handicap, il a constitué un point d'orgue, ouvrant le champ des possibles et cela à tous les niveaux, en particulier sur l'innovation et l'emploi.



Jean-Baptiste Hibon, psychosociologue : « Associer le mot business au handicap ne veut pas dépendre que de subventions, de charité et d'empathie. »

N°135 | Mai 2017



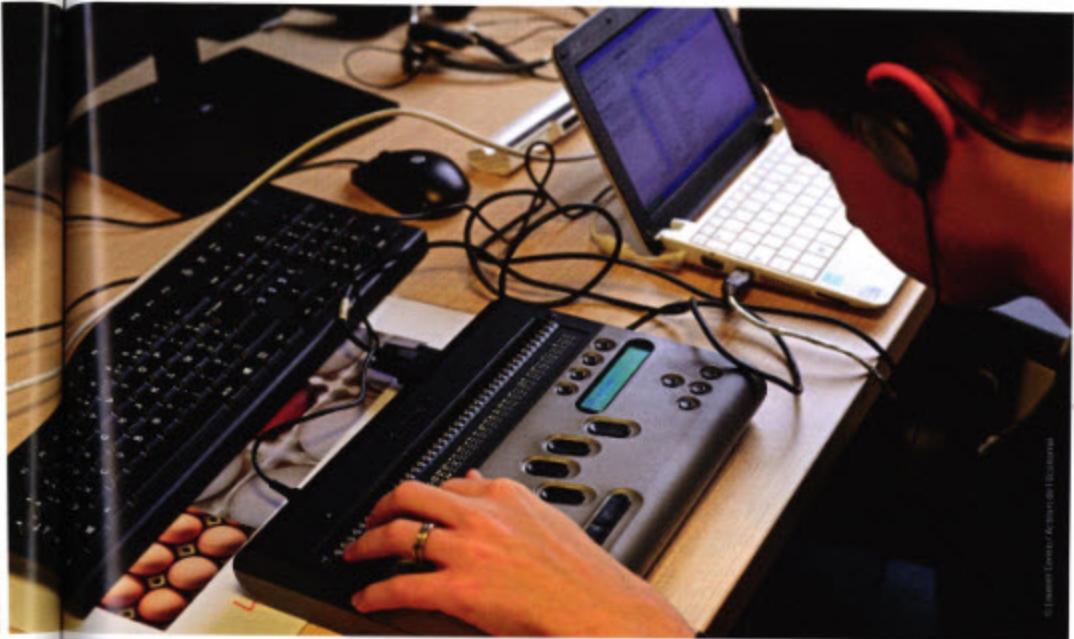
▲ Le salon Handicap, emploi et achats responsables est avant tout un rendez-vous d'affaires, « un lieu d'opportunités économiques, sociales et managériales ».

« L'innovation par un produit ou un service apporte une réponse à la contrainte ». »



« Je suis ravi que le handicap soit pensé comme un marché, source d'opportunités, dont certains peuvent tirer un profit. S'ils répondent à un besoin et prennent en compte la dimension humaine, cela ne m'ennuie pas. Le handicap ne sera alors plus seulement considéré comme un coût »

N°135 | Mai 2018



▲ Depuis 10 ans, le numérique a constitué un point d'orgue pour le handicap, ouvrant le champ des possibles et cela à tous les niveaux, en particulier sur l'innovation et l'emploi.

SECTEUR PORTEUR ET INNOVANT

Si les entreprises ont toujours innové en faveur des personnes en situation de handicap, développant des matériels à la pointe, et parfois rendus accessibles à tous comme la télécommande – qui fut d'abord développée pour les personnes handicapées –, l'innovation bouleversera les codes faisant naître aussi une multitude de startups, créées pour répondre à des besoins en développant des applications, objets connectés, logiciels, etc. Engagées aussi dans une démarche d'économie sociale et solidaire.

L'innovation se révèle donc un enjeu majeur pour le handicap, si bien que durant le salon Handicap à Paris, une vingtaine de startups étaient présentes pour la première fois sur un village dédié. « L'innovation par un produit ou un service apporte une réponse à la contrainte », souligne Jean-Baptiste Hibon. Avec A Blind Legend, le studio lyonnais Dowino a ainsi voulu proposer un jeu vidéo disponible pour les personnes malvoyantes, mais pas seulement, puisqu'il est accessible à tous. « Pour des raisons de marché et de coûts,

nous n'avons pas souhaité nous concentrer sur une niche », précise Pierre-Alain Gagné, son fondateur. Le rendre jouable pour tous : des personnes déficientes visuelles, exclues habituellement du marché des jeux vidéo, aux personnes valides, c'est être le plus inclusif possible. » Et ce fut un succès puisque 850 000 téléchargements ont été enregistrés. Se définissant comme socialement responsable, Dowino considère la personne handicapée « comme n'importe quel consommateur, pour qui nous développons des produits correspondant à des besoins », et continue de concevoir des projets pour l'intérêt général, mais toujours avec un modèle économique viable. Le handicap est-il aujourd'hui davantage perçu comme un secteur porteur et innovant ? « Il faut le voir comme un levier », affirme Yann Echinard. L'an dernier, bpifrance lançait le premier appel à projets Piave (Projets industriels d'avenir) avec le « concours handicap et innovation : autonomie à tous les âges de la vie et conception universelle », à la demande du ministère de la Santé. Son objectif visait à soutenir des PME dans

« Comme tout secteur où les financements de l'État abondent et qui peut s'annoncer lucratif, le handicap attire des entrepreneurs plus intéressés par l'appât du gain que par la valeur sociale »

leur développement de produits, services et solutions innovantes répondant aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap. Sur les 31 dossiers déposés, neuf projets ont été labellisés avec 1,3 million d'euros d'aide en subventions à ce portage. Si l'initiative reste un épiphénomène – le handicap ne bénéficie pas des mêmes programmes que la solidarité normale – et si certains conseils restent soutenus par des fondations, celle-ci lui donne une dimension nationale et permet d'institutionnaliser le soutien à l'innovation en matière de handicap. Toute fois aucune étude prospective ne donne de chiffres. La prudence seraient.

Mais le mannequin ne se résume pas seulement aux produits ni aux aides techniques. Il aide également à donner les moyens aux personnes handicapées de pouvoir travailler, d'accéder à des emplois au sein d'entreprises qui ne les auraient pas embauchées, ou encore de donner l'occasion à plus de 70 000 personnes de créer leur entreprise.

ADAPTABILITÉ

Avec Handishare, Patricia Gros-Micol est une patronne heureuse. Personnellement confrontée au handicap, elle a créé son entreprise adaptée en 2001, inspirée par le Code de travail – particulièrement aux Etats-Unis, NLR), spécialisé dans la sous-traitance ou la prestation de services à la feu sur le plan des ressources humaines, de la gestion de relation clients ou encore de la comptabilité. Le mannequin a ainsi clairement permis son développement puisque l'ensemble de ses 21 salariés est en situation de handicap. Ce qui n'empêche rien à la fluidité de la société, qui doit fournir un service comme n'importe quelle autre entreprise : « Avoir au sein de maroquinerie et de cosmétique », souligne-t-elle. Seul le fonctionnement est différent. « Cela demande une adaptation permanente, car nous jonglons avec les maladies, mais nous demandons aussi tout à nos salariés un professionnalisme comme à leur niveau dominant cible », précise Patricia Gros-Micol. Et parfois, certains ne sont pas compétents. La formation ne

peut être suffisante. Une philosophie qui fait la force de cette PME de la banlieue lyonnaise qui réalise près de 600 000 euros de chiffre d'affaires, et qui permet à sa fondation de sensibiliser davantage ses clients au véritable défi pour la « qualité du travail fourni phare que pour bénéficier d'une réduction de coûts, contre quoi le oui va débarquer. Mais le chemin est long et nous devrons d'être davantage qualifiés, car on a priori perdu le sens. »

En France, elles sont plus de 2 000 entreprises du secteur adapté et protégé (EA et Etat), employant près de 150 000 personnes en situation de handicap, dont 44 % réalisent un chiffre d'affaires supérieur à un million d'euros. L'Association des paralysés de France en tête, via une structure dédiée, 54 en France et réalisant 80 millions d'euros de chiffre d'affaires, avec 3 800 employés en situation de handicap sur 4 200. Un secteur en plein essor, puisque depuis 2005, APE Entreprises a connu une croissance de 17 % et a développé une vraie politique commerciale afin d'aider à chercher des clients étrangers, sur France ou Suisse. Et il n'est pas question de pratiquer des prix moins élevés en pensant que les tâches sont réalisées par des handicapés. « Nous ne faisons pas de dumping et ne consentons jamais les prix », prévient Prosger Teboul, qui note que la motivation des entreprises ne porte plus seulement sur leurs obligations en faveur du handicap, mais entre dans une réelle démarche de qualité. De plus, nos établissements, implantés localement, participent aussi au dynamisme d'un territoire.

Mais entraucher un travailleur handicapé dans son entreprise est encore une autre étape. Le taux de chômage reste relativement important (21 %) au sein de cette population. « Nous devons lever les freins suivant au sein des petites entreprises, reconnaît Daniel Diaz, délégué régional de l'Afgefish. Parfois cela demande un simple accompagnement du poste de travail. » En employer une personne handicapée bénéficierait à l'ensemble des salariés, créant une cohésion plus importante en son sein, jusqu'à renforcer la politique de

management. Mais Nathalie Peltier-Henry veut rester lucide : « Je ne souhaite pas faire de généralités, mais fait du mal à croire que les entreprises qui recrutent admettent que les handicaps sont une avantage. En tant qu'industrie, je suis sûre que si les résultats passent par là, ça va prendre du temps. »

S'ils示意ent un changement de regard de la part des partenaires publics comme privés, les acteurs doivent néanmoins poursuivre la sensibilisation, la durabilisation, et démontrer la valeur du travail des personnes en situation de handicap et promouvoir le profit qu'ils génèrent comme soit collaboratif – bien que certains ne peuvent en raison de leur handicap, arrivés accéder à l'emploi. Le chemin est tortueux, mais les résultats démontrent.

RECHERCHE DE PROFITS

Certains vont se poser sur les financements de l'Etat abondant et qui peut s'annoncer lucratif et pionnier, le handicap attire des entrepreneurs plus intéressés par l'appât du gain que par la valeur sociale. « Avec la loi de 2009, de nombreux cabinets se sont formés afin de conseiller les entreprises dans l'acquisition de travailleurs handicapés. Et en cet esprit », souligne Jean-Baptiste Hibon. « Tout comme certains Etat en leur cours pour faire de l'business pour qui ont profité d'engager l'actif et les matières phare que de monter une politique responsable et profitante vis-à-vis de leurs salariés », affirme Patricia Gros-Micol. Certains ay volonté pas d'inconvénients, tant que le besoin est comblé et bénéfice aux personnes handicapées, mais certains profitent sur une dimension mal acceptée. « Handicap et rentabilité ne sont pas antinomiques et doivent être associés, mais on ne pourra jamais sortir au niveau même le marché des salariés avec cette dimension », soutient Daniel Diaz.

Mais si cela conduit à des agissements plus ou moins contestables il est vrai, rien ne pas faire résultat, comme souhaite par d'autre, que le handicap puisse être considéré comme un secteur économique et donc un sujet pleinement intégré à la société, avec ses effets positifs et ses effets pervers.
■